

**COMMUNES DU PLESSIS PATE ET DE FLEURY MEROGIS  
(ESSONNE)**

**DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE  
PARTIE DU CHEMIN RURAL N°6**

**Enquête publique du 21 janvier 2021 au 4 février 2021**

**CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**



Patrice Kolivanoff  
1, Montoir de Marolles  
91690 FONTAINE LA RIVIERE

Le 3 mars 2021

Page 1/2

## **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Pour la création d'aménagements dans la ZAC Valvert, par la SORGEM, les communes du Plessis Pâté et de Fleury Mérogis doivent désaffecter une partie du chemin rural N°6 afin de le céder à la SORGEM, la société d'économie mixte chargée des aménagements.

Compte tenu du déroulement de l'enquête, des remarques reçues pendant l'enquête, de l'analyse du dossier et des constats effectués sur place, je peux en conclure que :

- Les mairies ont respecté les règlements en vigueur concernant la désaffectation des chemins communaux.
- Le projet "Valvert" est important pour l'activité commerciale de la région et pour l'amélioration de la circulation.
- L'amélioration de la circulation qui découlera des aménagements sera un bon point pour l'environnement car il limitera les embouteillages en entrée et sortie de la zone.
- Le projet d'aménagement créera de l'activité au moment de sa réalisation.
- La désaffectation de ce chemin ne gênera personne puisqu'il n'est plus utilisé depuis longtemps.

**Compte tenu de ce qui précède, je donne un avis favorable et sans réserve, au projet de désaffectation et d'aliénation de la partie concernée du chemin rural N°6.**

Le commissaire enquêteur  
Patrice Kolivanoff

